



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 16 mai 2019, à 20h00
Salle de spectacles

8^{ème} séance – 2018 / 2019

Séance du jeudi 16 mai 2019

Présidence de M. Oumar Niang, Président

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Notre Assemblée est en deuil, la mort nous a frappés à deux reprises au mois de mai :

C'est avec une immense tristesse que nous avons été informés du décès de M. le Conseiller communal Antonio Lepore du groupe PLR en date du 1^{er} mai 2019. Les obsèques ont eu lieu le 7 mai 2019. Au nom du Conseil Communal, nous présentons nos sincères condoléances à son épouse Elga, à ses deux enfants Davide et Luca et à toute sa famille. Nous présentons nos condoléances à toutes et tous nos collègues du PLR.

Nous sommes attristés et touchés de vous annoncer le décès de M. Hubert Roubaty. M. Hubert Roubaty était entré au Conseil communal en 1966, il a été Président à deux reprises, en 1971 et 1980, puis élu à la Municipalité en 1982, il a dirigé le dicastère des Ecoles et Cultes jusqu'en 1990. Nous partageons la douleur de sa famille, à qui nous présentons nos sincères condoléances.

Pour nos défunts, je prie l'assistance de se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 8^{ème} séance de la 3^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, à notre huissier, à toutes les personnes qui collaborent avec moi, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix en charge de la transmission des séances et à la société Maxximum SA pour le son.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 17 mai 2019 à 20h00*
- *Samedi 18 mai 2019 à 14h00*
- *Dimanche 19 mai 2019 à 19h00*

56 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Lysiane Gallay-Sarriot, Elodie Joliat, Muriel Rossel, Marie Schneider et Simone Szenyan ainsi que MM. Olivier Abbey, Yves Briaux, Jean-Marc Cudrig, Simon Favre, Jean-François Jeanrichard, Francesco Munafo et Laurent Voisard.

Sont absent-e-s: Mme Eveline Henry ainsi que MM. Selim Ibrahim, Bilal Kahraman, Ali Kiling, Carlos Machado, João Mendes, Julien Ochsner, Gökan Savci, Naïm Smakij, Abdullah Tabib et Boubacar Tahirou.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert et Consorts,
- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal Jonas Kocher,
- Le dépôt d'un postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard,
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois.

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 16 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. François Delaquis, PSR**

Mesdames et Messieurs,

J'ai été surpris de voir au point N° 16 de l'ordre du jour « Motions, postulats, interpellations » le développement du postulat Stéphane Montabert et Consorts, s'agissant que l'urgence est décrétée par le Conseil communal et qu'il est prématuré. J'aurai souhaité ne voir que la mention de « dépôt ».

La parole n'étant plus demandée, la demande de modification de l'ordre du jour est soumise à l'approbation des membres du Conseil communal.

Cette demande étant acceptée à une large majorité (4 abstentions), M. le Président soumet l'ordre du jour **modifié** à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à la majorité que l'ordre du jour **modifié** est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 avril 2019
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Election** du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2019-2020
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} vice-Président
 - c) du 2^{ème} vice-Président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants
11. **Rapport de commission – Préavis N° 41-2019** - Renouvellement de la lame à neige du camion, équipement de tonte d'un tracteur et achat d'un véhicule électrique
M. Vito Vita, Président-rapporteur

12. **Rapport de commission – Préavis N° 42-2019** - Sous-Biondes – Collecteurs eaux usées et eaux claires (EU et EC) et remplacement éclairage public
Mme Maria Correia, Présidente-rapporteuse
13. **Rapport de commission – Préavis N° 43-2019** - Salle de gymnastique du 24-Janvier – Réfection de la toiture et aménagement de l'esplanade
Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteuse
14. **Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 44-2019** - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – Secteur 10 – "Villars/Triaudes"
Mme Laurence Plattner, Présidente-rapporteuse
15. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 45-2019 - Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone Hors TiSA": que ça se voie! »
Présidence: PLR
 - Préavis N° 46-2019 - Renouvellement et extension aux nouvelles conditions du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la SCHR - avenue des Paudex 10-12, parcelle N° 250 - Demande de remaniement parcellaire de 636 m² de la parcelle communale N° 252 à la parcelle communale N° 250
Présidence: PSR
 - Préavis N° 47-2019 – Edification du Colossal d'Art Brut ORGANUGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls – Octroi d'une servitude de superficie à la Fondation de la Ferme des Tilleuls
Présidence: Fourmi rouge
 - Préavis N° 48-2019 – Nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Renens
Présidence: UDC
16. Motions, postulats, interpellations
 - Dépôt/~~développement~~ du postulat Stéphane Montabert et Consorts « Pour une mise en valeur pérenne, économique et créative du Colossal d'Art Brut de Danielle Jacqui » (*cf article 55, al. 2 du Règlement du Conseil communal*)
17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 avril 2019

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal n'a pas reçu de démission puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

4. Communications de la Présidence

Carnet rose

Naissance en date du 30 avril 2019 d'Esteban, fils de Mme la Conseillère communale Elodie Joliat et petit-fils de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat. Toutes nos félicitations à la maman et à la grand-maman. Bienvenue et longue vie à Esteban.

Repas du Conseil communal

Une invitation au repas offert par la Municipalité à la suite de la séance du Conseil communal du 27 juin 2019 a été déposée sur chaque place. Ce coupon est à remplir et à remettre à Mme la Secrétaire à la fin de la séance du Conseil communal.

Forum des services parlementaires de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP)

M. le Président a assisté au 9^{ème} Forum des services parlementaires de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP) le vendredi 3 mai 2019 à Berne. Cette rencontre était articulée autour d'un échange d'expériences en groupes de travail consacré au transfert des connaissances internes aux services parlementaires, aux relations publiques des parlements et au suivi de la mise en œuvre des instruments parlementaires.

C'est l'occasion de remercier et de féliciter M. le Conseiller communal Vincent Keller pour son article présentant la Commune de Renens qu'il a écrit dans la Newsletter de cette association.

Tournoi de foot

La section Seniors du FC Renens organise en date du 21 juin 2019 un tournoi Séniors à 6 joueurs. Dans le but de créer une équipe, les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. le Président du Conseil.

Ferme des Tilleuls : Agenda

Un Plan Fixe consacré à M. Gaston Cherpillod, ancien Conseiller communal et Président du Conseil en 1981, aura lieu le mercredi 12 juin, à 14h30 et à 19h00, à la Ferme des Tilleuls. Dans la séance du soir, Mme Janine Massard, écrivaine, sera présente et parlera de Gaston Cherpillod qu'elle a bien connu et accompagné durant ses dernières années de vie.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

La prochaine conférence du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) aura lieu jeudi 23 mai 2019 à la salle Métropole à Lausanne.

Toutes les informations y relatives ainsi que les modalités d'inscription vous ont été envoyées par courriel.

Pour rappel, cette manifestation exceptionnelle et qui se tient tous les deux ans s'adresse en particulier aux élus municipaux et membres des Conseils communaux et généraux. Elle représente une occasion unique d'échanger et prendre connaissance des enjeux et de l'avancement du projet. Mmes les Conseillères d'Etat Nuria Gorrite et Jacqueline de Quattro ainsi que Mme Maria Lezzi, Directrice de l'Office fédéral du développement territorial vous feront part des dernières avancées du projet.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 6 mai 2019 sur ses activités du 2 avril au 3 mai 2019.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité.*

En sus des communications écrites, j'en ai une concernant la révision du Règlement du Conseil communal tel qu'abordée lors de la précédente séance.

En effet, lors de la séance du 11 avril 2019, M. Eugène Roscigno, Conseiller communal, a proposé que le règlement du Conseil communal, datant de 2015, soit mis à jour. Cette demande, appuyée par M. Jean-Marc Dupuis, a été favorablement reçue par la Municipalité.

Renseignement pris auprès du SCL, « la révision peut être portée par la Municipalité, par le biais d'un préavis, ou par un membre du Conseil communal par le biais d'une motion ». En regard de sa temporalité, la Municipalité, dans sa séance du 6 mai 2019, a accepté de porter cette révision.

Bien évidemment le règlement devra être validé par le Service des communes et du logement (SCL).

Dans le cas présent, la transmission au SCL pourrait être prévue durant l'automne 2019 et le dépôt au Conseil communal dans le courant du premier semestre 2020.

A l'instar de ce qui avait été fait lors de la dernière révision du Règlement du Conseil communal en 2014, il est proposé

- *une commission ad'hoc régulière à 8, selon la Convention de législature, ouverte toutefois à un nombre supérieur pour des Présidents de groupe ou anciens Présidents du CC avec voix consultative seulement,*
- *d'inviter exceptionnellement le Président du Conseil à assister aux séances de la commission, en tant qu'observateur avec voix consultative, et ce en dérogation de l'article 30 du règlement,*
- *de décharger, le Président de la Commission, en déléguant à Mme Yvette Charlet, Secrétaire du Conseil, la prise de note pour l'élaboration des procès-verbaux des séances.*

Tout ceci a été fait, bien évidemment, en concertation avec le Bureau du Conseil communal et nous portons ensemble ce projet de révision du Règlement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Geneviève Bonzon, UDC**
Intervention relative à la Fête des Aînés

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai une question pour la Municipalité. Les 19 et 20 juin, la traditionnelle Fête des Aînés sera organisée. Plusieurs aînés m'ont posé la question de savoir si l'apéritif est bien prévu, car cela ne figure ni sur l'invitation ni sur le Communiqué de la Municipalité, donc ils s'inquiètent. Si vous pouviez préciser la prochaine fois, cela m'évitera de poser la question.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Bonsoir à tous,

Je ne sais pas pourquoi cette information n'y figure pas, mais vous pouvez être rassurée et rassurer tout le monde, il y aura même deux apéritifs. Et comme annoncé le film « Les Dames » des réalisatrices suisses Stéphanie Chuat et Véronique Reymond sera diffusé et je me réjouis de vous y retrouver.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**
Intervention relative au travailleur social de proximité

Chers Collègues,

Tout d'abord, j'aimerais remercier la Municipalité d'avoir mis sur pied une présentation du Plan d'affectation qui a eu lieu hier.

En deuxième point, je reviens sur ma question posée lors de la séance du Conseil communal du 7 février dernier s'agissant de la teneur de l'intervention du travailleur social de proximité au siège des Nations Unies à New-York sur demande de l'OFAS, n'ayant pas eu de complément d'information de la part de la Municipalité à ce jour.

Néanmoins j'ai été agréablement surprise de lire dans le dernier « Carrefour Info » un article concernant le sujet sous la rubrique « Coup de chapeau ». Malheureusement, cet article n'a eu, pour moi, aucune valeur ajoutée, il est trop succinct et trop générique. Dès lors, je souhaiterais avoir un retour plus complet si cela est possible. Une présentation dans un cadre international mérite, il me semble, bien plus que quelques mots aux pages supplémentaires. Merci.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je prends note. Effectivement je vous avais informée la dernière fois qu'il y aurait un article dans le journal. Si le contenu de cet article n'apporte pas de valeur ajoutée, il faudra que nous réfléchissions à la manière la plus intéressante pour vous et pour le Conseil communal de vous informer.

Je pense que la Commission de gestion, lorsqu'elle étudiera cet exercice, rencontrera M. David Burnier pour pouvoir s'exprimer là-dessus. Merci.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Intervention relative à la communication orale relative au Règlement du Conseil communal

Mesdames et Messieurs,

J'interviens par rapport à la communication de M. le Syndic. En fait la dernière fois, effectivement, il y a quelqu'un qui a posé la question quant à savoir s'il ne fallait pas revoir le Règlement du Conseil, mais cela a été pris comme ça.

Et aujourd'hui on nous apprend que le Règlement du Conseil communal va être revu. Sur quoi ? On ne sait pas trop. Cela me paraît un peu bizarre, il n'y a pas eu de postulat pour cela et puis c'est la Municipalité qui s'en charge. En plus c'est quand même le Règlement du Conseil, je m'excuse, mais cela ne me convient pas tout-à-fait et puis juste rappeler qu'il y a deux ans qu'on l'a refait et qu'il y a eu un autre préavis pour la Secrétaire du Conseil. Enfin voilà, je trouve la pratique pas très démocratique et je le dis franchement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 13 mai 2019 dans sa séance mensuelle avec deux points à l'ordre du jour:

- *Les incidences financières des préavis municipaux déposés ce soir*
- *La discussion et le vote de la COFIN sur les comptes 2018 de la Ville de Renens et des ententes et associations intercommunales.*

Incidences financières des préavis municipaux déposés ce soir

Préavis N° 45-2019 – Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone Hors TISA": que ça se voie! »

La Commission des finances n'a pas de remarque à émettre.

- *Les incidences financières de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.*

Préavis N° 46-2019 – Renouvellement et extension aux nouvelles conditions du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la SCHR - avenue des Paudex 10-12, parcelle N° 250 - Demande de remaniement parcellaire de 636 m² de la parcelle communale N° 252 à la parcelle communale N° 250

*Une question de la COFIN : Quel est le loyer mensuel pour un 100 m² ?
Environ CHF 1'900.-, maximum, sans les charges.*

Un commissaire présent se récusé au vote.

- *Les incidences financières de ce préavis sont acceptées à l'unanimité.*

Préavis N° 47-2019 – Edification du Colossal d'Art Brut ORGANUGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls – Octroi d'une servitude de superficie à la Fondation de la Ferme des Tilleuls

Nouveau préavis sur cet objet. Toutes les sommes qui avaient été prévues lors du précédent préavis N° 38-2018 ont été supprimées. Il n'y a plus d'incidences financières, à l'exception de celles impliquant le droit de superficie. Octroyé à titre gratuit, il implique qu'il n'y aura pas d'augmentation des revenus pour la Commune.

Question de la COFIN : Quelle est la valeur de la rente DDP ?

Cette valeur est difficile à établir. Sur une base objective, le prix du terrain (CHF 1'800'000.- avec les bâtiments) avec un droit de réméré. La surface du terrain est de 628m² à 306 CHF le m², donc CHF 192'000.-. Le taux technique de rente DDP à but de collectivité publique peut être estimé à 3.5% ce qui donne une rente de CHF 6'700.-. Il s'agit là d'une base de calcul proche de la réalité, mais pas celle qui pourrait être finale.

- *Les incidences financières de ce préavis sont acceptées par 7 voix pour et deux abstentions.*

Préavis N° 48-2019 – Nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Renens

Question de la COFIN : Par rapport aux nouvelles dispositions légales qui demandent une nouvelle convention, quel est le prix de l'eau ? Quelle est la fourchette ? Quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal ?

La marge de manœuvre est nulle. La Commune de Renens ne décide pas du prix de l'eau, c'est la Municipalité de Lausanne. Selon les investissements futurs, le prix pourrait être modifié.

Question de la COFIN : Est-il possible de revendre de l'eau ? Par exemple pour les jardins familiaux ou un terrain de football ?

Il s'agit de mesures au-delà des dispositions légales. Dans les faits, il n'y aura pas d'arrêt de la distribution d'eau. L'arrosage d'un terrain de football, par exemple, ne fait pas partie d'une obligation légale. Il s'agira d'une relation entre privés. La Commune de Renens pourrait demander un tarif préférentiel.

Avec tout le sérieux qui la caractérise, la COFIN n'a pas pu déterminer les incidences financières de ce préavis.

La COFIN demande donc à la commission ad'hoc des éclaircissements sur ce point (quelle entité décide du prix de l'eau ? Quelle pourrait être son évolution ?). Ceci pourrait avoir des incidences financières pour notre Commune.

- *Le COFIN s'abstient à l'unanimité sur les incidences financières de ce préavis.*

Discussion et le vote de la COFIN sur les comptes 2018 de la Ville de Renens et des ententes et associations intercommunales

La valse à deux temps de la COFIN, le temps du budget en fin d'année et le temps des comptes au printemps a pris fin ce lundi avec la discussion et le vote de la COFIN sur le rapport. Ce point sera donc discuté lors de la prochaine séance de ce Conseil. Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux : Réjouissez-vous !

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie Mme Anne Cherbuin, Présidente de la CUAT, de venir à la table des rapporteurs.

- **Mme Anne Cherbuin**, Présidente de la CUAT

Réunion CUAT du 4 avril 2019

La Commission d'urbanisme et aménagement du territoire s'est réunie le jeudi 4 avril 19h00 au CTC.

Etaient présents: Mmes Verena Berseth, Carole Castillo et MM. Antonio Bongiorno, Jean-Marc Cudrig, Alain Decol, Gérard Duperrex, Francesco Munafo, Laurent Voisard, Naim Smakiqi, Selim Ibrahimy et Silvio Torriani ainsi que Mme Anne Cherbuin, présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par :

*Madame Tinetta Maystre, Municipale en charge du dicastère «Urbanisme-Travaux»
Madame Sonia Rosello, urbaniste
Madame Laure Brun del Re, juriste
Monsieur Brendan Drezen, stagiaire urbaniste
Monsieur Jean-François Clément, Syndic*

Ordre du jour :

- I. Réglementation de l'affichage, qui est en cours d'élaboration.*
- II. Conséquences pour la région et pour notre commune des prochaines modifications autoroutières.*
- III. Plan de quartier du secteur des Baumettes, concernant notamment l'EMS.*

Les autres sujets souhaités par les commissaires à savoir l'avancement des travaux du projet de la Savonnerie et du quartier de Malley seront abordés dans une séance ultérieure.

I. Réglementation de l'affichage

Historique et Situation actuelle

- *Le règlement sur l'affichage date de 1973, il est toujours en vigueur ! En 1992 débuta le partenariat avec la SGA la société Générale d'Affichage.*
- *En 2015 l'affichage sur des terrains privés a été interdit (sauf enseignes de commerce) cependant le règlement doit être clarifié.*
- *En 2016 débute une réflexion globale sur l'affichage public.*
- *Le contrat avec la SGA prendra fin au 31.12 2020.*
- *Les affichages dans les arrêts de bus, jusqu'à maintenant offerts par les TL, seront modifiés avec l'arrivée du tram.*

Stratégie

En 2017, un mandat a été donné à Paysagegestion pour étudier un nouveau concept d'affichage:

- *Intégration harmonieuse de l'affichage*

- *Volonté de réduire l'affichage commercial*
- *Demande d'inventaire de l'affichage existant et des besoins*
- *Développement d'un concept d'implantation*
- *Exploration de nouvelles pistes et élaboration de scénarios et plan d'affichage*
- *Réflexions sur la qualité de l'espace public*

Plusieurs scénarios ont été présentés ont été retenus: la diminution de l'affichage commercial, l'augmentation de l'affichage culturel et de prévention et confirmation de la volonté d'interdire l'affichage sur le domaine privé.

Discussion

Conséquences financières :

La publicité constitue une rentrée d'argent d'environ CHF 112'000.-, mais également une charge financière. Le nouveau règlement ne devra pas faire augmenter le budget concerné.

Les nouveaux espaces publicitaires seront plus onéreux.

L'affichage culturel est gratuit et des échanges ont lieu entre communes.

Affichage politique

Il n'est pas autorisé sur les terrains privés, mais ce n'a pas toujours été le cas avant la mise en place de l'affichage officiel. Cependant, l'affichage de la promotion des initiatives est de la compétence de la Municipalité.

Un commissaire demande s'il y a égalité des chances entre partis, car ces derniers n'ont pas le même budget ? Les affiches électorales sont en partie placées par la SGA et en partie par la Commune.

Nouveau règlement

Article 1: But

Le présent règlement a pour but d'organiser et d'harmoniser l'affichage public sur le domaine public du territoire communal afin d'assurer la protection des sites et du paysage urbain, d'éviter une prolifération excessive des affiches et de garantir la sécurité de la circulation des piétons et des véhicules.

Article 2: Champ d'application

Seuls le domaine public et le domaine privé communal autorisent l'affichage. Il est strictement interdit de procéder à de l'affichage sur le domaine privé.

Article 3: Objet

Font l'objet du présent règlement, les procédés de réclame par voie d'affichage (support et papier) destinés à attirer l'attention du public dans un but direct ou indirect de publicité, de prévention, de promotion d'une idée ou d'une activité d'intérêt général. Disposant d'installations qui leur sont propres, l'affichage temporaire, les piliers publics, les plans de ville ainsi que les dispositifs communaux informatifs ne sont pas soumis au présent règlement et sont de compétence municipale.

Directives d'application :

- 1. La répartition choisie par la Municipalité entre l'affichage d'intérêt général, de prévention et commercial est garantie sur l'ensemble du territoire communal.*

2. *L'affichage digital, lumineux, éclairé, déroulant, projeté et animé est interdit par le présent règlement.*
3. *Sont interdites : la publicité pour le tabac, l'alcool, la publicité agressive en matière de crédit à la consommation, les publicités sexistes.*
4. *Trêve publicitaire: périodiquement la Municipalité peut suspendre en partie ou en totalité l'affichage durant une période définie, sauf l'affichage culturel.*

Types d'affichage: mise en place, financement choix de l'information et examen par une commission consultative

Le pourcentage des types d'affichage sera modifié: diminution de l'affichage commercial et d'intérêt général payant, augmentation de l'affichage culturel, de prévention et d'affichage libre.

Formats: verticaux, max 170/120, suppression de l'affichage horizontal format F12

Types d'implantation: Parallèle, Perpendiculaire, de Biais, Incliné, en Étoile, Déstructuré

Discussion

- *Pourquoi pas d'affichage lumineux ?*
 - *La pollution lumineuse perturbe la population ainsi que la faune et flore.*
- *Qu'en-est-il des autres communes ?*
 - *L'interdiction de la publicité pour de l'alcool et le petit crédit (qui a pour conséquence un taux d'endettement important chez les jeunes adultes)*
- *Qui décide de l'agressivité d'une publicité ? Du fait qu'une publicité soit sexiste ?*
 - *il y a une commission d'éthique dépendant du Conseil d'Etat*
- *Des trêves publicitaires sont effectivement souhaitables sauf pour la publicité culturelle.*

Application

La Municipalité est l'autorité compétente au sens de la loi et du règlement d'application.

Elle peut déléguer tout ou une partie de ses compétences à la Direction d'un de ses services et édicter les directives d'application nécessaires à l'exécution du présent règlement.

Suite du Processus

Les directives d'application seront envoyées au Canton pour approbation, l'adoption aura lieu le 31 décembre 2020 lorsque la concession à la SGA prendra fin. Le nouveau partenariat débutera en 2021.

Discussion

- *Que deviennent les supports propriétés de la SGA ?*
- *Cas des TL, des CFF ? –*
 - *la Commune ne peut intervenir*
- *Cas de la passerelle Rayon Vert, du Passage des Coulisses ?*
 - *Le règlement communal s'applique.*
- *Pourquoi ne pas interdire tout bonnement l'affichage publicitaire ? D'autres communes le font.*
 - *Pour des raisons financières et également parce que la Commune abrite l'ECAL grand pourvoyeur d'affiches. Il faudra trouver un équilibre quitte à déplacer le curseur actuel.*
- *Piliers publics ?*

- *Actuellement il y en a six, à terme quatre. La population utilise de plus en plus le site internet de la Commune.*
- *Les nouveaux espaces seront plus chers.*

II. Conséquences pour la région et pour notre Commune des prochaines modifications autoroutières

Quelles modifications pour le plan de circulation de Renens ?

On a l'impression que l'OFROU augmente toujours plus les voies de circulation.

Renens et Chavannes près Renens sont des communes fortement impactées, elles feront opposition (ensemble ?) Renens n'a pas les infrastructures pour accueillir une augmentation du nombre de véhicules. Faut-il prévoir des parkings relais ? Augmenter l'offre en transports publics ?

Une commissaire fait remarquer que Chavannes a fait une pétition pour la requalification de la bretelle Lausanne sud en boulevard urbain. Or, un tel boulevard est du ressort du Canton alors qu'une autoroute est financée par la Confédération !

III. Nouveau plan de quartier du secteur des Baumettes, concernant notamment l'EMS

La situation actuelle de l'EMS ne correspond plus à la demande, une modification du plan de quartier est nécessaire pour effectuer des agrandissements. Le plan d'extension partiel (PEP) « au Bugnon » date de 1978.

La Municipalité a validé le projet, le Canton l'a bien accueilli. Actuellement il est en phase de mise à l'enquête (du 11 mai au 9 juin). Le 15 mai aura lieu une présentation aux voisins. Le Conseil communal devra alors l'approuver. Il s'agit de règles et non d'un projet architectural. Il n'y aura pas d'impact financier pour la Commune.

Les travaux ne devraient pas (trop) déranger les résidents.

Actuellement l'EMS « les Baumettes » accueille 111 résidents. La première étape accueillera 19 résidents de plus, la 2^{ème} étape 48 résidents. La plupart seront en chambre simple.

Remarque d'un commissaire: Il y aura beaucoup de résidents, ces derniers pourraient se sentir perdus ou stressés. Est-il envisageable de créer plusieurs unités plus petites avec une relative indépendance ?

M. le Président remercie Mme Anne Cherbuin et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la CRI, de venir à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la CRI

Mesdames, Messieurs,

La CRI s'est réunie le lundi 1^{er} avril en présence de la Municipalité. Elle a entre autre défini son fonctionnement futur en fixant en tout cas deux, voire trois séances plénières annuelles

communes avec la Municipalité afin de pouvoir soulever ensemble les points ou les thèmes à traiter lors des prochaines commissions intercommunales.

Ces dates seront établies chaque année entre le Président de la CRI et la Municipalité.

La CRI a reçu également le rapport de gestion 2018 de la POL, ainsi que celui de l'ORPC. Ces documents sont particulièrement lourds, certains doivent encore être scannés, je ferai donc parvenir d'ici la semaine prochaine un lien de téléchargement aux présidents de groupes afin qu'il puisse les récupérer et les distribuer à leurs conseillers respectifs.

Enfin, lors de sa séance du 14 mai dernier, l'ORPC a voté le préavis 07 sur les nouveaux statuts à une très large majorité.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne continuation de séance.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Le Bureau du Conseil communal n'a reçu aucune demande de changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Election du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2019-2020

- a) du Président**
- b) du 1^{er} vice-Président**
- c) du 2^{ème} vice-Président**
- d) de deux Scrutateurs**
- e) de deux Scrutateurs suppléants**

Pour les points a), b) et c), l'art. 12, al.2 du Règlement du Conseil communal stipule: "Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, le Président peut proposer une élection tacite. Si quelqu'un le demande, le Conseil vote sur cette proposition (cf. art. 91). En cas d'élection tacite, mention en est faite au procès-verbal. (Art. 11 et 23 LC)"

a) Election du Président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe PLR.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Le PLR présente M. Vito Vita comme Président du Conseil communal.

Depuis deux ans au Bureau élargi comme deuxième puis premier vice-Président, c'est en toute logique que M. Vito Vita se propose de succéder à notre excellent Président actuel, M. Oumar Niang.

Membre de notre Conseil depuis deux législatures, actuellement membre de la Commission des finances, M. Vito Vita connaît bien le fonctionnement de notre Conseil et saura, sans nul doute, le présider en toute quiétude et impartialité.

Merci à vous de soutenir M. Vito Vita à ce poste.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Vito Vita est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2019-2020.

M. le Président félicite M. Vito Vita pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **M. Vito Vita, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie mon parti qui a proposé ma candidature. J'aimerais exprimer ma grande gratitude et je suis très honoré de la confiance que vous m'avez témoignée en votant pour moi.

Je me réjouis à l'idée de collaborer avec vous dans notre volonté commune de faire fonctionner notre Ville qui évolue très vite. Cette désignation est un honneur pour moi, mais aussi une grande responsabilité que je ne prends pas à la légère.

Cette désignation incite aussi à la réflexion, au respect et à l'humilité. Soyez assuré que je travaillerai sans relâche, le regard tourné vers les objectifs que nous nous fixons ensemble et l'oreille attentive à tous. Il nous faut seulement planifier et fixer les priorités avec clairvoyance et agir avec habilité.

Je serai de tout cœur dévoué à notre Commune de Renens. Merci beaucoup.

b) Election du 1^{er} vice-Président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe Les Verts.

- **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Il y a environ une année, à la même époque, je vous présentais comme candidat à la 2^{ème} vice-Présidence notre chef de groupe Jonas Kocher. Les choses ont suivi leur cours, M. Jonas Kocher a parfaitement rempli, à notre pleine et entière satisfaction, son mandat de 2^{ème} vice-Président. C'est donc sans surprise que je vous propose sa candidature à la 1^{ère} vice-Présidence. Seul changement par rapport à l'année

dernière, c'est que M. Jonas Kocher était candidat « Bachelor en management » à l'époque, depuis il a obtenu son Bachelor, il est en route pour la maîtrise, donc en plus de l'appeler « chef », peut-être que je l'appellerai « Maître » lorsqu'il sera peut-être l'année suivante Président du Conseil communal.

En attendant, je vous recommande sa candidature pour la 1^{ère} vice-Présidence. Merci.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Jonas Kocher est élu 1^{er} vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2019-2020.

M. le Président félicite M. Jonas Kocher pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

c) Election du 2^{ème} vice-Président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe Fourmi rouge.

• **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues,

Au nom de la Fourmi rouge, j'ai l'honneur de vous communiquer notre choix pour la 2^{ème} vice-Présidence. Nous avons retenu le nom de Mme Carole Castillo qui est actuellement Présidente du groupe Fourmi rouge et Scrutatrice au Bureau du Conseil communal, ce qui lui permet de se familiariser aux mécanismes, parfois assez compliqués, de notre Parlement. Merci.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Carole Castillo est élue 2^{ème} vice-Présidente du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2019-2020.

M. le Président félicite Mme Carole Castillo pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

d) Election de deux scrutateurs

Selon la convention législature 2016-2021, cette fonction revient aux groupes PSR et UDC.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de Mme Muriel Rossel pour le groupe PSR et la candidature de M. Gérard Duperrex pour le groupe UDC.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidatures est

égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Muriel Rossel et M. Gérard Duperrex sont élu-e-s respectivement Scrutatrice et Scrutateur du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2019-2020.

M. le Président félicite les scrutateurs pour leur élection.

e) Election de deux scrutateurs suppléants

Selon la convention législature 2016-2021, cette fonction revient aux groupes PSR et PLR.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de Mme Maria Correia pour le groupe PSR et la candidature de M. Boubacar Barry pour le PLR.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Maria Correia et M. Boubacar Barry sont élu-e-s respectivement Scrutatrice et scrutateur suppléant-e-s du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2019-2020.

M. le Président remercie et félicite les scrutateurs suppléants pour leur élection.

11. Rapport de commission – Préavis N° 41-2019 – Renouvellement de la lame à neige du camion, équipement de tonte d'un tracteur et achat d'un véhicule électrique

M. le Président prie M. Vito Vita, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vito Vita**, Président-rapporteur de la Commission

La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie à la salle de la Municipalité le lundi 15 avril 2019 à 19h00.

Étaient présent-e-s : Mme Rosana Joliat ainsi que MM. Mehmet Korkmaz, Vito Tartaglia, Alain De Col et Vita Vita, Président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale, et M. Alain Peneveyre, Chef de service.

Mme Patricia Zurcher Maquignaz a ouvert la séance en expliquant qu'il s'agit d'un préavis qui a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le remplacement d'une lame à neige, l'optimisation d'un tracteur pour la tonte et l'achat d'un deuxième véhicule électrique.

Cela représente une modification de ce qui était initialement prévu au plan des investissements, mais aussi une optimisation concrète de cet investissement, car :

1. On acquiert une nouvelle lame à neige pour le camion



Nouvelle lame à neige largeur 3800 mm

2. Equipement de tonte d'un tracteur



Bac de ramassage



Plateau de coupe



Tracteur déjà en possession de la Commune en version hiver « Déneigement et Salage » et qui sera adapté en version été « Tonte des espaces verts »

3. Achat d'un véhicule électrique



Identique à celui que nous possédons déjà et qui doublera la logistique d'intervention. Un véhicule sera destiné au nettoyage urbain, l'autre à l'entretien des espaces verts.

Suite à ces explications, les commissaires ont posé un certain nombre de questions, dont voici un résumé :

Question 1 : Lors de l'étude pour l'achat du camion en 2009 (préavis N° 68-2008 du 15.12.2008), a-t-on pensé qu'il fallait remplacer la lame à neige qui avait déjà 30 ans lors de l'achat du camion ?

- La réflexion à l'époque était d'adapter la lame à neige existante, qui était parfaitement opérationnelle. Lors du futur remplacement (dans 10 à 15 ans) du

camion en service aujourd'hui, cette adaptation fera partie du cahier des charges, et le système de fixations et de commandes sera très vraisemblablement identique.

Question 2 : *A combien de fournisseurs avez-vous demandé des offres ?*

- *Zaugg AG à Eggwil est un fabricant suisse, leader sur le marché, et qui propose de la vente directe aux collectivités.*

Après ce bref échange sous la forme de questions-réponses avec les représentants des autorités communales la discussion n'est plus demandée. Aucune proposition d'amendement n'ayant été formulée, les représentants des autorités prennent congé et le Président passe au vote final des conclusions.

Au vote, les 5 commissaires présents ont accepté les conclusions du préavis à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vito Vita de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 41-2019 de la Municipalité du 11 mars 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.- TTC pour le renouvellement de la lame à neige du camion.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif sous le compte N° 3610.3056.5060 - Lame à neige du camion.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 55'000.- TTC pour l'achat d'un véhicule électrique pour le Service Gestion urbaine-Développement durable.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif sous le compte N° 3610.3057.5060 - Achat véhicule électrique.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2019 inhérents au présent préavis telles que mentionnées aux chapitres 4.2 et 4.3 des incidences financières.

PREND ACTE que soient portées au budget 2020 et suivants les charges d'exploitation pérennes inhérentes au présent préavis telles que mentionnées aux chapitres 4.2 et 4.3 des incidences financières.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 41-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vito Vita ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Préavis N° 42-2019 – Sous-Biondes – Collecteurs eaux usées et eaux claires (EU et EC) et remplacement éclairage public

M. le Président prie Mme Maria Correia, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Maria Correia**, Présidente-rapporteuse de la Commission

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mardi 16 avril à 19h00 à la salle de conférences du CTC (Centre technique communal).

Elle était composée de Mmes Simone Szenyan et Laurence Plattner ainsi que de MM. Jean-Marc Dupuis, Boubacar Barry, Reza Safai, Jean-François Jeanrichard, Gérard Duperrex et de Mme Maria Correia, Présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre en charge du dicastère «Urbanisme-Travaux» et de M. Christophe Sarda, Chef du service Travaux.

Après les salutations, la parole est donnée à Mme Tinetta Maystre qui nous fait une brève introduction et qui passe la parole à M. Christophe Sarda pour une introduction et explication du projet plus explicite et complète avec une présentation (voir document annexé).

Ce préavis concerne le secteur Sous-Biondes entre le chemin du Bois et le chemin de Biondes et fait partie du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux). Le collecteur actuel, datant de 1955, est en système unitaire (les eaux usées et eaux claires sont mélangées et amenées directement à la station d'épuration pour y être traitées). Son état actuel nécessite un remplacement.

Ce projet est associé avec l'assainissement de la conduite d'eau potable géré par les Services industriels de Lausanne et SIE SA qui vont profiter des fouilles pour mettre à jour les tubes et câblages des nouveaux luminaires plus efficaces en énergie. Les coûts de ces travaux sont à la charge des services respectifs.

Les travaux de remise en séparatif de ces collecteurs longent les jardins familiaux.

Questions

Un commissaire pose la question quant à savoir si les locataires des jardins familiaux sont avertis et s'ils vont perdre du terrain ?

- *Non pas encore, car il y a encore un recours qui sera réglé en mai. De plus, le service a dû gérer aussi quelques oppositions. La branche côté jardins sera faite en dernier donc vers septembre/octobre. Pendant les travaux, une partie des jardins en bordure des fouilles seront touchés, mais une fois les travaux finis, tout sera remis en état et les locataires de jardins familiaux retrouveront leur coin de terre dans leur intégralité.*

Un autre commissaire pose la question concernant le raccordement en séparatif des maisons privées dans la zone du projet, étant donné que la loi impose aux propriétaires d'être en séparatif.

- *Oui la loi oblige les privés à être en séparatif, mais pour cela il faut que la Commune le soit également. Les propriétaires sont informés depuis plus d'un an qu'ils doivent le faire. Ils peuvent, soit profiter de mandater la société qui va faire les travaux pour la Commune (au même tarif que pour la Commune) ou alors mandater la société de leur choix. Ils ont 2 ans après mise en conformité du secteur communal pour exécuter leurs travaux, qui seront de toute façon à leurs frais.*

Dans le cadre de la PGEE, la Commune a un planning de mise en conformité (secteur par secteur) des collecteurs jusqu'en 2035, voire 2040.

Un autre commissaire évoque l'état de l'éclairage public et demande des précisions sur ce qui va être changé.

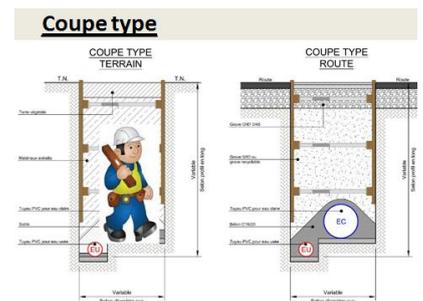
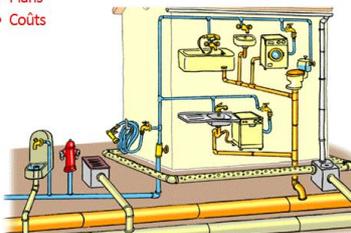
- *L'éclairage actuel pourrait tenir encore quelques années, mais il est pertinent de profiter de ces travaux pour ne pas devoir refaire toute la chaussée dans quelques années.*

Il y a environ 15 luminaires qui sont actuellement équipés de lampes entre 60W et 90W. Ils vont être remplacés (têtes et mâts) par des luminaires à LED d'environ 20W avec possibilité d'abaissement de puissance la nuit de 20 à 40%, voire même de les éteindre.

La Commission remercie Mme Tinetta Maystre et M. Christophe Sarda pour leur présentation et réponses fournies.

Etat existant

- Introduction
- Plans
- Coûts



Situation projetée



Projets connexes

- **Services multi-fluide:**
remplacement de la conduite d'eau potable et pose de tubes pour le service électrique (SIE sa)
- **Eclairage public:**
Remplacement des luminaires existants et de leur alimentation sur le chemin du Bois



La Commission recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis N° 42-2019.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Maria Correia de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 42-2019 de la Municipalité du 18 mars 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*1. **ALLOUE**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 937'000.- TTC pour réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires et de remplacement d'éclairage public dans le secteur "Sous-Biondes"*

Cette dépense sera financée par:

- la trésorerie ordinaire pour la partie mise en séparatif;*
- par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

Elle figurera dans un compte d'investissements du patrimoine administratif sous les comptes suivants:

- N° 3861.1048.5010 - Secteur Sous-Biondes – collecteurs EU et EC, pour un montant de CHF 861'600.- TTC. Cette dépense sera amortie en une seule fois, par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No 9280.01 - Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux;*
- N° 3810.1049.5010 Secteur Sous-Biondes - remplacement éclairage public pour un montant de CHF 75'400.-TTC. Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.*

*2. **ACCEPTE** les charges supplémentaires au budget 2019 inhérentes au présent préavis, telles que mentionnées au chapitre 6.4 des incidences financières.*

*3. **PREND ACTE** que soient portées au budget 2020 et suivants les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis, telles que mentionnées au chapitre 6.4 des incidences financières.*

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 42-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Maria Correia ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 43-2019 – Salle de gymnastique du 24-Janvier – Réfection de la toiture et aménagement de l'esplanade

M. le Président prie Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Verena Berseth**, Présidente-rapporteuse de la Commission

La commission s'est réunie le lundi 15 avril 2019.

Suivent les salutations habituelles.

Étaient présent-e-s : Mmes Anne Cherbuin et Rosana Joliat ainsi que MM. Mehmet Korkmaz, Vito Vita, Vito Tartaglia, Alain De Col et Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Mme Patricia Zurcher Maquignaz et M. Didier Divorne ainsi que leurs Chefs de service respectifs, MM. Alain Peneveyre et Antoine Perret.

M. Perret nous explique que le toit de la salle de gym a une étanchéité qui laisse à désirer et qu'il faut la refaire. C'est d'ailleurs le poste le plus important. Une partie de l'électricité est à revoir, ainsi que les balustrades qui doivent répondre aux exigences actuelles.

Quant à l'aménagement de la terrasse, l'association des «Jeunes du 24» ont fait des propositions. Ils ont invité la population en présence de membres de la Municipalité, pour une grillade et pour communiquer.

Ces jeunes ont fait une proposition à la Municipalité et celle-ci en a tenu compte. Certains éléments de cette proposition ont été installés provisoirement. Ce qui est retenu sera installé après la mise en ordre de l'esplanade - Remise en place de terre et de gravier stabilisé.

Proposition des jeunes

Le couvert existant sera agrandi pour abriter un gril électrique et une table de pique-nique. Sur le reste de l'esplanade, on trouvera une deuxième table de pique-nique, une table de ping-pong, un fitness urbain, des transats, ainsi qu'un potager.

Pour responsabiliser l'association des «Jeunes du 24», la Municipalité leur a fait signer un contrat de confiance, ce qui s'est déjà fait pour d'autres parcs.

En sus du rapport reçu, une commissaire me prie d'ajouter deux remarques :

- *Il faut faire savoir aux jeunes que des actions comme celles-ci peuvent être entreprises et en sont encouragées.*
- *Le Canton peut également aider des projets des jeunes par des subventions.*

Détermination de la Commission

La Commission recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis N° 43-2019.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Syndic,*

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

J'interviens ici non pas au nom du Parti socialiste, mais en tant que membre du Conseil paroissial du Temple de Renens qui se trouve juste à côté de l'esplanade.

Il serait agréable à la Paroisse de pouvoir avoir une communication active avec les « Jeunes du 24 » parce que des fois, lorsqu'il y a des services funèbres en semaine et des cultes du soir, avec la musique qui est derrière, des fois c'est un peu limite.

Si nous pouvions recevoir des adresses de contact pour les avertir de certains moments où il serait agréable de ne pas avoir trop de bruit ce serait une bonne chose. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Verena Berseth de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 43-2019 de la Municipalité du 25 mars 2019,

Où il le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 374'000.- TTC pour la réfection de la toiture et l'aménagement de l'esplanade de la Salle de gymnastique du 24-Janvier.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants:

- *Compte N° 3510.2044.5030 - Salle de gymnastique 24-Janvier – réfection de la toiture, CHF 359'000.- TTC (amortissement 30 ans).*
- *Compte N° 3510.3058.5060 - Salle de gymnastique 24-janvier – aménagement urbain esplanade, CHF 15'000.- TTC (amortissement 10 ans).*

Cette dépense sera amortie en 30 ans (réfection de la toiture) et en 10 ans (aménagement urbain esplanade), selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2019 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 6.4 des incidences financières.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2020 et suivants les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 6.4 des incidences financières.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 43-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Verena Berseth ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 44-2019 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – Secteur 10 – "Villars/Triaudes"

M. le Président prie Mme Laurence Plattner, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Laurence Plattner**, Présidente-rapporteuse de la Commission

La Commission chargée d'étudier cet objet, s'est réunie le mardi 16 avril 2019 à 19h30, à la salle de conférence du Centre technique communal (CTC).

Elle était composée des membres suivants :

Mesdames Maria Correia, Simone Szenyan et Laurence Plattner (présidente-rapporteuse) et de Messieurs Boubacar Barry, Gérard Duperrex, Jean-Marc Dupuis, Jean-François Jeanrichard et Reza Safai.

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre, Municipale en charge du dicastère «Urbanisme-Travaux» et du chef du service Travaux, Monsieur Christophe Sarda.

En préambule, Madame Tinetta Maystre explique qu'il s'agit du réseau des eaux usées, qui sont transportées jusqu'à la STEP de Vidy. L'Entente intercommunale est présidée par la commune de Crissier qui coordonne les travaux, ces derniers étant facturés ensuite aux autres communes concernées. Cela représente à peu près un préavis par année, pour remettre à neuf les différents collecteurs.

M. Christophe Sarda nous présente ensuite, au moyen de documents projetés, les enjeux de ce préavis.

La construction du réseau intercommunal date de 1965; ce réseau a une longueur de 11 km. La plupart des secteurs ont été réhabilités, mais il reste notamment le secteur 10 à rénover. Celui-ci, à cheval entre Ecublens et Chavannes-près-Renens, démontre très nettement un état de délabrement avancé (voir annexes). Le procédé de remise en état qui sera utilisé est dit de chemisage. Il s'opère comme une «chaussette» venant recouvrir le collecteur défectueux. Un tuyau sera posé parallèlement au collecteur, afin de détourner les eaux pendant les travaux. La clé de répartition des coûts par communes de l'Entente, soit Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice a été calculée selon la nouvelle clé décidée lors de la législature passée (consommation d'eau et longueur de bassin versant par habitant raccordé).

Questions/Remarques :

- *Un commissaire fait part de son étonnement au sujet du petit montant imputé à la commune de Saint-Sulpice. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une petite commune en nombre d'habitants, qui a aussi sa propre STEP ; elle n'est donc pas grosse utilisatrice de ce collecteur.*
- *Un commissaire demande si la commune de Bussigny pense se brancher sur le réseau Mèbre-Sorge à l'avenir. Réponse oui, mais pas en tant que nouveau membre de l'Entente, mais comme commune en amont au même titre que Cheseaux ou Romanel par exemple, et paiera une taxe de transit en tant que bénéficiaire du réseau.*

- Sur le financement, il est précisé qu'un fonds d'épuration existe et que ce fonds financera les travaux. Notons que ce réseau, lorsqu'il sera remis en état dans sa totalité, en parallèle avec la fin des travaux des séparatifs communaux, permettra de diminuer le volume d'eau claire qui reste encore recueilli avec les eaux usées. Le but étant bien de n'acheminer jusqu'à la STEP que des eaux usées.
- Au sujet de la clé de répartition et plus précisément sur le montant calculé pour Renens, il a été précisé que le calcul n'est pas uniquement basé sur la consommation, mais aussi sur l'utilisation par notre Ville d'un plus grand tronçon par rapport aux autres communes. En revanche, le fait d'avoir laissé propriété à la commune de Lausanne du dernier tronçon du collecteur allant vers la STEP de Vidy engendrera moins de frais de rénovation à Renens.

Après avoir remercié Mme Tinetta Maystre et M. Christophe Sarda, la Commission, n'ayant pas eu autrement besoin de délibérer davantage, propose, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter les conclusions telles que présentées dans ce préavis.

Contenu

1. Entente Mèbre-Sorge
2. Mesures PGEEI
3. Résultat du contrôle des ouvrages
4. Travaux envisagés sur le secteur 10
5. Coûts
6. Questions ?

1. Entente Mèbre-Sorge
Bassin versant

Données importantes
Année de construction : 1965
Communes propriétaires : Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice
Communes utilisatrices : Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Jourens-Mézery, Lausanne (Venand), Villars-Ste-Croix et Bussy (partie Z)

Nombre d'habitants : 60'000
Nombre d'équivalent-hab : env. 85'000
Longueur du réseau : 11 km
Valeur de remplacement : env. 30 mio

2. Mesures du PGEEI

3. Résultat du contrôle des ouvrages
Photos des inspections TV des canalisations

4. Travaux envisagés sur le secteur 10
Secteur 10 : Villars/Triaudes

5. Coûts des travaux sur le secteur 10
Secteur 10 : Villars/Triaudes (Finances)
Travaux de chemisage: Honoraires d'ingénieurs: Divers et imprévis: 280'000 - HT 30'000 - HT 280'000 - HT

5. Coûts des travaux sur le secteur 10
Secteur 10 : Villars/Triaudes (Répartition)

Commune	Part	Montant
Commune de Cheseaux-sur-Lausanne	4.43 %	124'472.-
Commune de Crissier	17.32 %	483'200.-
Commune de Ecublens	28.26 %	770'800.-
Commune de Renens	21.35 %	596'800.-
Commune de Saint-Sulpice	28.64 %	794'800.-
Total	100.00 %	1'770'000.-

• Commune de Cheseaux-sur-Lausanne
• Commune de Crissier
• Commune de Ecublens
• Commune de Renens
• Commune de Saint-Sulpice

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

Bonsoir,

En tant que commissaire pour l'étude des préavis N° 42-2019 et 44-2019, je voulais remercier les Présidentes des commissions ad'hoc pour leur excellent travail au moment des débats et pour leur magnifique rapport, surtout en tant que néophytes. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Laurence Plattner de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 44-2019 de la Municipalité du 1^{er} avril 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 10 "Villars/Triaudes".

ACCORDE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 364'000.- TTC, selon les modalités décrites sous les points 4 à 6 ci-dessus.

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 112'840.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 et 6 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.1050.5010 - Collecteur intercommunal Sorge, à Ecublens, secteur 10 "Villars/Triaudes" et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.1006.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 44-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Laurence Plattner ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

A mon tour de vous féliciter et de vous remercier de ce vote pour des travaux importants qui passent un peu inaperçus, puisqu'ensuite ils se cachent sous terre et que nous les oublions facilement.

Année après année, vous votez ces préavis et je souhaiterais ici vous informer d'une communication de la Ville de Crissier qui mène les travaux aux noms des cinq communes.

Faisant suite au préavis N° 33-2018 que vous aviez voté l'année dernière concernant le secteur 9 qui va de Bois à Villars, juste au-dessus de l'autoroute, le chantier a débuté et si quelqu'un est intéressé à aller voir comment se passe les travaux de chemisage il peut s'annoncer auprès de moi et j'organiserai une visite pour celles et ceux qui le souhaite.

Ces travaux vont durer jusqu'à mi-juin.

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 45-2019 - Réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone Hors TiSA": que ça se voie! »**

Présidence: PLR

- **Préavis N° 46–2019 - Renouvellement et extension aux nouvelles conditions du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la SCHR - avenue des Paudex 10-12, parcelle N° 250 - Demande de remaniement parcellaire de 636 m² de la parcelle communale N° 252 à la parcelle communale N° 250**

Présidence: PSR

- **Préavis N° 47–2019 - Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls – Octroi d'une servitude de superficie à la Fondation de la Ferme des Tilleuls**

Présidence: Fourmi rouge

- **Préavis N° 48–2019 – «Nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Renens»**

Présidence: UDC

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Discussion préalable relative au préavis N° 48-2019 – «Nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la Commune de Renens»

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite intervenir au sujet du dépôt du préavis N° 48-2019, n'ayant malheureusement pas pu être présent lors de la séance de la Commission des finances pour des raisons professionnelles.

En effet, j'ai des questions pour la Commission ad'hoc. Pas seulement concernant le prix de l'eau, mais par rapport aux taxes de consommation.

Qu'entend-on par rapport à ces taxes ? Est-ce que c'est la taxe d'épuration ? Qui l'a décidée? Est-ce qu'il est tenu compte, dans cette taxe de consommation, d'épuration, aussi des eaux qui sont utilisées pour les jardins familiaux ou arrosages de terrain de foot par exemple. Pour avoir géré des PPE je sais que sur le prix c'est 2/3 – 1/3 (1/3 pour l'épuration), mais on

n'utilise pas forcément la totalité. Je prends en exemple la dépense de la Commune, dernièrement, de CHF 43'700.-, en effet, si je tiens compte de l'eau qui est partie dans le vide, nous avons payé CHF 15'000.- de taxe d'épuration pour de l'eau qui n'a pas été épurée. Comment cela va être négocié dans la future convention ?

Ce sont toutes des questions que j'ai et c'est vrai que ce préavis me semble relativement flou et il serait donc judicieux que la Commission ad'hoc se penche sur ces interrogations, entre autres celle posée par M. Vincent Keller, notre très bon Président de la Commission des finances. Merci.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président communique que:

- la séance relative à l'étude du préavis N° 45-2019 sera présidée par M. Pascal Golay du groupe PLR,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 46-2019 sera présidée par Mme Frédérique Beauvois du groupe PSR,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 47-2019 sera présidée par M. Silvio Torriani du groupe Fourmi rouge,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 48-2019 sera présidée par M. Stéphane Montabert du groupe UDC.

16. Motions, postulats et interpellations

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Dépôt du postulat Stéphane Montabert et consorts «Pour une mise en valeur pérenne, économique et créative du Colossal d'Art Brut de Danielle Jacqui»

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux
Chers Collègues,*

Suivant le vote de cette Assemblée, je viens juste déposer le titre de mon postulat qui sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal.

J'espère juste que les Conseillers communaux qui ont refusé l'urgence pour le traiter ce soir auront la décence de ne pas invoquer l'argument qu'il sera alors trop tard.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Dépôt d'un postulat

Monsieur le Président,

Je dépose le titre du postulat suivant : « Une alternative au projet Apollo ».

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**
Dépôt d'un postulat

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Lors de la séance du 27 juin prochain, je développerai un postulat qui s'intitule « Plastiques... Tac, tic, tac, tic... Ton temps est compté ».

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**
Interpellation relative à l'état des lieux de la mise en séparatif et de la rénovation du réseau d'assainissement

J'aimerais prendre la parole à propos des rapports de commission sur le préavis communal N° 42-2019 et intercommunal N° 44-2019. Je me réjouis du remplacement du collecteur des Sous-Biondes et de la réhabilitation du collecteur intercommunal de la Sorge, mais j'ai une interrogation qui découle du calendrier proposé dans le rapport de Sous-Biondes (page N° 2) qui parle d'une mise en conformité de l'ensemble des collecteurs à Renens jusqu'en 2035, voire 2040. La question apparaît comme compliquée, l'ampleur, l'étendue des travaux, la nécessité de s'entendre avec ses voisins, la question financière, sont autant de variables qui semblent difficiles de conjuguer. Mais ce délai de rénovation et de mise en séparatif du réseau d'assainissement renonais m'apparaît comme lointain au vu de l'état de ce même réseau qui a été souligné dans les rapports de commission.

Il faut savoir que ces réseaux d'épuration présentent nombre de faiblesses. Ils ont été construits dans les années 1960 et ont été peu entretenus pendant de longues années. Le réseau est donc vétuste et parfois délabré.

La population, la densité démographique et urbaine a considérablement augmenté dans l'Ouest lausannois, ce qui augmente d'autant le débit d'eau. Débit d'eau qui sature un réseau devenu sous-dimensionné, surchargeant les canaux et les rivières. Par exemple, par temps pluvieux, il arrive que ces canaux mêlant eaux usées et eaux claires débordent. Déversant sans aucun contrôle des eaux usées et non traitées directement dans la nature. Avec tous les risques de pollution que cela implique.

C'est pourquoi j'aimerais connaître l'état des lieux actuel de la mise en séparatif et la rénovation du réseau d'assainissement sur le territoire de Renens ? Une étude de l'EPFL, parue en 2014, souligne que Renens a le taux de mise en séparatif le plus bas de tout l'Ouest lausannois. C'est seulement 58% pour Renens, 76% pour Jouxens, qui est son challenger, les autres communes ayant toutes plus de 85% de leur réseau déjà mis en séparatif eaux claires et eaux usées. Alors qu'en est-il aujourd'hui, en 2019, pour Renens ? Qu'est-ce qui a été fait, que reste-t-il à faire ? Où en est-on et où va-t-on ? et quel est le calendrier qui a été défini ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

C'est vrai que l'ambiance est à l'eau ce soir, et je vous remercie pour vos questions.

Il y a effectivement un programme en cours ; le plan général d'évacuation des eaux qui a été adopté en 2008, revu en 2011, qui nous propose un programme de travaux à entreprendre d'ici 2030, 2035... il est toujours difficile de donner des dates.

Par contre, vous trouverez des informations assez précises dans le plan des investissements dans lequel sont mentionnés les travaux à venir d'ici ces prochaines années. Nous avons des

investissements de l'ordre de CHF 27'000'000.- d'ici à 2022, puis CHF 17'000'000.- d'ici à 2030. Les travaux en cours les plus importants et qui permettent de répondre à ce risque de pollution dans les rivières sont le détournement des débits de pointes du ruisseau de Broye et du ruisseau des Baumettes dont l'étude est actuellement en cours sur la base d'un crédit d'étude qui avait été voté en 2015. Le projet arrive gentiment à son terme, il devra toutefois encore être mis à l'enquête.

En sus des informations que vous trouverez dans ces documents, je suggère que nous profitons de vous répondre de façon technique lors du prochain préavis, actuellement sur nos tables, qui concernera la rue de l'Eglise Catholique. Je propose également, qu'à cette occasion, nous expliquions où nous en sommes et ce qui reste à faire pour la mettre en contexte.

Renens est en travaux, nous avons des chantiers partout, notamment du côté de la gare, c'est un chantier important qui va permettre aussi de mettre en séparatif tout un pan se situant dans ce secteur.

Pour finir, concernant le fait que Renens serait en retard par rapport à d'autres communes ; c'est un peu le sort des communes qui ont été urbanisées avant l'obligation de mettre en séparatif, c'est le cas pour Lausanne, c'est le cas pour Prilly, c'est le cas pour nous. Dans les autres communes qui se sont développées après les années 1980/1990, telles qu'entre autres Crissier et Ecublens, c'est plus facile étant donné que cela a été fait tout-de-suite.

A Renens c'est un travail de rattrapage, mais j'aimerais quand même rassurer que cela ne signifie par une pollution quotidienne, c'est maîtrisé.

Je considère ainsi avoir répondu à votre interpellation.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

- Interpellation relative à la pollution due aux plastiques

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs Les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

La pollution due aux plastiques est aussi préoccupante que le réchauffement climatique, même si certains dans ce Conseil estime que c'est une farce. Ces mers de plastique et les micropolluants sont un fléau pour la faune et la flore. Nous avons tous été choqués par les images insoutenables d'animaux blessés ou s'étouffant avec des fragments de plastique.

Comme le souligne des ONG, les micro-plastiques contenus dans nos cosmétiques ou encore les pailles, les bouteilles en plastique et autres jetés par négligence ou n'étant pas filtrés par nos stations d'épuration se brisent en minuscules fragments et sont ensuite ingérés par les poissons, oiseaux et autres mammifères et qui au final se retrouvent dans nos assiettes.

Je ne vous apprend rien, les rivières se jettent dans les lacs et fleuves qui à leur tour se jettent dans les mers et les océans.

Renens est, à juste titre, fier de son drapeau symbolisé par les deux cours d'eau qui la traversent : la Mèbre et le ruisseau de Broye. Nous avons par conséquent une responsabilité quant à leur état et leur propreté afin de lutter contre ce fléau qui nous empoisonne tout comme la faune et la flore marine.

A cet effet, je me permets d'interpeller la Municipalité et de poser les questions suivantes :

- *Comment sont surveillés nos cours d'eau ? A quel rythme sont effectués des contrôles dans nos rivières ? Qui les effectuent ?*

- Dans quel état sont-elles (déchets de littering, pollution aux micropolluants et proportion de plastique, etc) ?
- Il y a un an, un garagiste avait déversé des produits toxiques dans la Mèbre. Bien qu'il ait été retrouvé et jugé ou en passe de l'être, est-ce que, suite à cette affaire, la Municipalité a pris des mesures pour que cela ne se reproduise plus ? Est-ce que ce sont des pratiques courantes ? Si oui, la Municipalité a-t-elle des statistiques sur ce genre de pratiques scandaleuses ? Comment lutte-t-elle contre ces agissements ?
- Est-ce que toutes les communes traversées par la Mèbre et le Ruisseau de Broye ont des plans de préservation ? Si oui, ces mesures sont-elles suffisantes ? Sont-ils les mêmes qu'à Renens ? Existe-t-il une coordination de préservation intercommunale ?

En vous remerciant de l'attention portée à mes questions, je remercie par avance la Municipalité pour ses futures réponses.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci pour ces questions pertinentes.

Nous ne sommes pas en capacité de vous répondre ce soir, nous le ferons toutefois lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Interpellation intitulée « La Valeur du Colossal d'Art Brut »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour avoir répondu, à travers le préavis N° 47-2019, à ma lancinante question sur la valeur marchande du Colossal d'Art Brut actuellement stocké sur Renens. Je vais citer deux paragraphes d'annexe du préavis, lié à la question 17.

« Dans le cas très particulier du Colossal, notamment par rapport à la démarche de don, la valeur d'assurance de l'œuvre a été négociée, de gré à gré avec l'artiste. Elle a ainsi été fixée à CHF 880'000.- (EUR 800'000.-). Il s'agit cependant d'une valeur agréée et non d'une fortune réalisable. Elle est donc théorique, l'œuvre étant non montée.

Concernant le point spécifique du transport de l'œuvre depuis Aubagne et de son entrée en Suisse, c'est cette valeur (CHF 880'000.-) qui a été annoncée. Le Colossal ayant été donné à la Fondation qui s'est engagée formellement à ne jamais le vendre et à le mettre à disposition du public, il a ainsi bénéficié d'une exonération de TVA et de droits de douane dans le cadre du formulaire 11.32. »

Fin de citation.

Ce texte est étonnant, à plus d'un titre. D'abord, en soi, c'est une excellente nouvelle: le Colossal aurait une valeur de CHF 880'000.- et, mieux encore, nous n'aurions pas payé un seul centime de droit de douane sur cette valeur, en gage d'une promesse faite de ne jamais le vendre.

Je m'étonne ensuite, devant de si bonnes nouvelles, d'avoir dû demander à trois reprises la valeur de l'œuvre à la Municipalité. Pourquoi tant de réticence à annoncer qu'aucuns frais de douane n'avaient été payés? Pourquoi tant de réticence à annoncer que Renens a acquis presque gratuitement, sans autre frais que ceux du transport, une œuvre d'art dont la valeur approche quasiment le million? Ce sont là de merveilleuses nouvelles! De fantastiques nouvelles!

Votre humilité vous honore.

Mais enfin, je m'interroge. Ayant travaillé pendant plus de dix ans dans une société spécialisée dans le commerce international, je sais à quel point l'évaluation de la juste valeur d'une marchandise, artistique ou non, relève de la gageure. Je suis donc très étonné, et pour tout vous dire circonspect, qu'il suffise que la valeur soit "négociée de gré à gré avec l'artiste" pour que celle-ci devienne réalité. Dans la mesure où le Colossal est un don cédé à titre gratuit, cette question a encore moins de sens. Et la dernière phrase sur la valeur "montée" de l'œuvre n'en a plus du tout. La Joconde ne cesse pas d'être inestimable lorsque le Louvre est fermé et les Ports Francs genevois regorgent d'œuvres d'art de grand prix qui n'ont jamais été vues du grand public.

Mon interpellation à la Municipalité porte donc sur les points suivants:

- *Pourriez-vous décrire selon quels procédés la valeur de l'œuvre a été "négociée de gré à gré avec l'artiste"? Est-ce une évaluation du temps de travail de création, de la valeur de transaction d'œuvres similaires, etc. ?*
- *Pouvons-nous obtenir un duplicata du formulaire 11.32 présenté aux Douanes lors du franchissement de la frontière par cette œuvre ?*
- *Pouvons-nous obtenir un duplicata de la décision du service des Douanes qui formule l'exemption des droits de douane, précisant notamment selon quel chapitre du règlement de l'Administration Fédérale des Douanes sur la TVA sur les œuvres d'art celle-ci est exonérée?*
- *Pouvons-nous obtenir, ou à défaut la Commission de gestion, une copie du contrat d'assurance qui officialise la valeur d'assurance fixée à CHF 880'000.-, et quels risques sont couverts ?*
- *Pouvons-nous obtenir, ou à défaut la Commission de gestion, une copie du rapport d'expertise de la compagnie d'assurance qui valide cette valeur?*
- *À combien se monte la prime d'assurance annuelle pour le Colossal?*
- *L'évaluation a-t-elle fait l'objet d'une évaluation formulée par un autre tiers neutre et de confiance, comme des services du Canton ou de la Confédération, ou un expert indépendant reconnu?*
- *Si aucune évaluation formulée par un tiers neutre et de confiance n'a eu lieu, pourquoi?*
- *La valeur indiquée par la Municipalité pour le Colossal apparaîtra-t-elle au bilan de la Commune, respectivement de la Fondation de La Ferme des Tilleuls?*
- *Quels sont les impacts financiers sur l'entité concernée d'une valeur du Colossal fixée à un dixième, soit CHF 88'000.-, ou au contraire dix fois, soit CHF 8'800'000.- sur le bilan de la Commune, par rapport à la valeur "négociée de gré à gré avec l'artiste"?*
- *Quelles sont les conséquences financières pour Renens si une évaluation contradictoire formulée par un expert neutre contredit l'évaluation de l'œuvre "négociée de gré à gré avec l'artiste"?*

Je me réjouis de découvrir votre réponse et d'en apprendre davantage sur la valeur marchande des œuvres d'art.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Je vais essayer de répondre à quelques-unes de vos questions. Je pense qu'il ne sera pas répondu à une bonne partie de celles-ci tout simplement par le fait que l'œuvre d'art

appartient à la Fondation de la Ferme des Tilleuls et non à la Ville de Renens et c'est à la Fondation de la Ferme des Tilleuls que je vous conseille de vous adresser, M. Stéphane Montabert. Notamment pour toutes les questions concernant les copies de contrat d'assurance et les duplicatas des formulaires de douane, je pense que vous pouvez les demander directement à la Fondation de la Ferme des Tilleuls.

En ce qui concerne la valeur de l'œuvre, j'ai eu au téléphone Mme Danielle Jacqui qui était vraiment très étonnée dans tout l'intérêt que vous portez à connaître la valeur de l'œuvre. Elle m'a dit la chose suivante : qu'elle, en tant qu'artiste, ne travaille pas sur la valeur monétaire de l'œuvre. La valeur dépendra de ce qui en adviendra et que si l'implantation de son œuvre est réussie, et bien la valeur augmentera. Mais ce sera surtout le fait que cette œuvre-là servira de vitrine à la Ville de Renens.

Je vous rappelle qu'il y a eu un contrat de donation de l'œuvre qui a été signé entre l'artiste et la Fondation. A l'article 3 de ce contrat il est mentionné : Estimation : la valeur de l'œuvre, objet de la présente donation, est estimée par les parties à la somme de EUR 800'000.-, il est précisé que cette valeur a été conventionnellement arrêtée comme une valeur spécifique à la présente donation, il ne s'agit pas là d'une valeur commerciale ou vénale, par ailleurs, difficilement chiffrable compte tenu de la nature de l'œuvre et des coûts importants liés à son transport et à son implantation sur le site convenu qui compense en grande partie la valeur convenue ci-dessus.

Je pense avec ceci, M. Stéphane Montabert, avoir répondu à votre interpellation.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je ne considère pas que la Municipalité ait répondu à mon interpellation.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**
Question relative aux patrouilleurs scolaires

Monsieur le Président,

J'ai été interpellé par quelques parents d'élèves du Collège du Simplon au sujet des patrouilleurs scolaires à l'avenue de Préfaully. Tout d'abord, ils m'ont demandé de les remercier pour l'excellent travail qu'ils réalisent, car leur présence au bord de la route pour faire traverser les enfants lorsqu'ils ne peuvent pas les accompagner à l'école les rassurent énormément. Hélas, parfois, apparemment, ils ne sont pas présents; les raisons de la non-présence sont certainement diverses et compréhensibles, mais cette non-présence inquiète ces mêmes parents.

Mes questions sont donc les suivantes :

Est-ce que les patrouilleurs scolaires ont une convention ou un contrat signé avec la Ville et est-ce que la Ville est informée lorsqu'ils sont absents ?

Merci de votre réponse.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Je vous remercie M. Byron Allauca pour vos questions. C'est effectivement un problème qui tient à cœur les personnes qui amènent leurs enfants en sécurité à l'école.

Ce que je peux vous répondre à ce jour, c'est qu'il y a trois patrouilleurs scolaires, deux dames et un monsieur, qui s'occupent de faire traverser ces jeunes.

Il m'est difficile de me prononcer sur cet aspect de la question, car je n'ai pas aujourd'hui d'information comme quoi ces personnes n'auraient pas été là. Mais je vais me renseigner pourquoi. Est-ce que quelqu'un était malade ou à l'hôpital ? J'ai l'impression que le travail se fait correctement, à savoir qu'ils travaillent, alternativement pendant une semaine le matin, la semaine suivante l'après-midi et celle qui suit ils sont en congé.

S'agissant des contrats d'engagement, la POL donne des cours pour apprendre aux patrouilleurs scolaires le comportement à adopter afin de faire traverser ces élèves, mais c'est effectivement la Commune qui finance les patrouilleurs scolaires, donc, un contrat est bien sûr établi.

Je vais regarder pour savoir ce qu'il s'est passé et s'il y a eu des absences de patrouilleurs.

- **Mme Laurence Plattner, Les Verts**

Questions relatives à la position de la Municipalité vis-à-vis de la grève des femmes

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chères et Chers Collègues,

J'aimerais vous parler de la grève... pas celle du climat, mais celle des femmes. Elle aura lieu, comme vous le savez le 14 juin prochain.

Femme et membre des Verts, je me sens donc concernée à plus d'un titre. Mais si le dérèglement climatique a des effets bien visibles pour convaincre les plus sceptiques, les iniquités entre hommes et femmes sont encore bien trop ignorées. J'avoue tout de même ne pas être une grande féministe dans l'âme, mais ce que je revendique avant tout, c'est bien l'égalité salariale. Malheureusement, elle n'est de loin pas encore en vigueur dans tous les domaines, ni même dans le service public. Je suis bien placée pour le savoir, puisque je suis moi-même employée dans l'administration lausannoise.

Aussi, à moins d'un mois de cette journée de mobilisation féminine, solidaire de mes collègues renanaïses, je souhaite connaître la position de la Municipalité de Renens.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *La Municipalité a-t-elle rendu licite cette grève au sein de son administration, à l'instar de la ville de Lausanne ?*
- *Les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration renanaïse ont-ils reçu des informations ?*
- *Dans quelles mesures, les collaboratrices qui le souhaitent, pourront-elles prendre part au mouvement sans être sanctionnées ?*

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci pour vos questions.

M'attendant à ce que nous en parlions, je vais vous donner lecture d'un communiqué qui résume notre décision municipale unanime, femmes et hommes.

« La Municipalité de Renens a pris connaissance des revendications exprimées par le mouvement de « la grève féministe et des femmes » du 14 juin prochain. Elle s'est déterminée en faveur de celle-ci et autorise les collaboratrices et collaborateurs à participer dès 15h aux actions prévues ce jour sans compensation des heures non travaillées.

En tant que signataire de la Charte pour l'égalité dans le secteur public, la Municipalité de Renens a inscrit l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes comme une priorité de sa politique de ressources humaines. Pour cette raison, elle considère que les revendications des manifestantes sont légitimes et que la grève est licite.

Plus que de se limiter à un soutien symbolique, la Municipalité souhaite se mobiliser concrètement par plusieurs actions. Elle a ainsi décidé de ne pas sanctionner les collaboratrices et collaborateurs qui souhaiteront participer aux actions prévues ce jour. Elle autorise donc les membres du personnel communal à prendre congé le 14 juin 2019, afin de participer aux actions menées en faveur de la cause féminine, moyennant une demande préalable au responsable direct et pour autant qu'un service minimum soit assuré au sein de l'administration. Elle offre également à toute personne participant aux manifestations les heures non travaillées dès 15h. Dans ce contexte, la Municipalité encourage le personnel communal à porter des signes de solidarité (vêtements violets, badges, etc.). Enfin, elle a annoncé vouloir organiser une conférence sur le thème de l'égalité dans le courant de l'automne, afin de mener une réflexion approfondie et de favoriser le débat sur cette thématique parmi ses collaboratrices et collaborateurs.

Les mesures mises en place à l'occasion de cette mobilisation nationale illustrent particulièrement l'attachement de la Ville de Renens au respect du principe d'égalité, tel qu'inscrit dans la Constitution fédérale. Consciente des efforts qu'il reste à mener, la Municipalité se réjouit que des actions soient entreprises et s'associe donc aux revendications du mouvement de grève. »

Initialement, nous avions prévu d'informer d'abord nos collaboratrices et collaborateurs, c'était prévu demain, mais comme la question est posée je vous la donne maintenant en pré information.

Dans notre programme de législature figure notre volonté d'une égalité salariale homme/femme notamment. Avec notre nouvelle Cheffe des Ressources Humaines, c'est un thème qui est en travail et qui va l'être toujours plus.

J'espère ainsi avoir répondu à vos questions, de la part de la Municipalité, in corpore puisque c'est un travail d'équipe que nous avons emmené avec un groupe de travail à l'interne regroupant plusieurs collaboratrices et collaborateurs ainsi que des Chefs de service également.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Information relative à la grève des femmes (Femmes solidaires)

A propos du même sujet, je voulais vous rappeler qu'à Renens s'est créé un collectif de femmes qui revendique évidemment l'égalité des salaires, mais bien d'autres choses également.

Parce que même le jour où nous aurons l'égalité salariale, faites-moi confiance, il y aura encore bien d'autres choses à revendiquer pour les femmes et surtout pour maintenir des acquis. Nous voyons ce qui se passe aux Etats-Unis par rapport à l'interruption de grossesse... et dans bien d'autres pays où on met la femme dans des conditions difficiles.

Le collectif de Renens invite les femmes de l'administration, les femmes de la Municipalité, mais aussi les hommes, qui seront les bienvenus, ainsi que les femmes de Renens et environs à un casse-croûte solidaire sur la Place du Marché le 14 juin. Il y aura de quoi manger, chacun peut amener ce qu'il veut, et il y aura aussi un risotto cuisiné par des sympathisants masculins afin que les femmes n'aient pas, ce jour-là, à faire à manger.

Je vous invite dès 11h00, jusqu'à 16h00. Donc même les employées communales, lorsqu'elles prennent la pause, peuvent très bien nous rejoindre sur la Place du Marché et tant pis si elles arrivent un peu en retard après.

- **M. Richard Neal, PSR**

Question relative à la circulation sur le parking du Censuy

Monsieur le Président,

Je me fais le porte-parole pour quelques habitants de la Commune qui m'ont interpellé avec la question suivante :

Qu'advient-il de la circulation au parking du Censuy une fois que le passage inférieur du Léman sera à nouveau ouvert ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

A priori, elle reste en l'état, c'est-à-dire que cette circulation modérée à travers le parking restera possible dans les deux sens.

- **M. Richard Neal, PSR**

Question relative à la mise en séparatif par les particuliers

Mon deuxième point est une proposition individuelle, j'avais déjà pensé à l'époque où moi-même j'ai dû mettre ma maison en séparatif et cela revient sur la table avec le secteur des Biondes aujourd'hui.

J'ai pris note que suite à la mise en séparatif, les propriétaires de logement avaient deux ans pour se connecter à ce système, ce qui engendre des multiples petites fouilles qui se font dans les mois qui suivent la mise en séparatif, entraînant ainsi après deux ans un bon nombre de taquets de recouvrement de l'asphalte. La route se trouve donc à nouveau dans un mauvais état alors qu'après la grande fouille elle avait été remise lisse, propre et belle.

Ma question est : lorsqu'il y a des travaux de séparatifs, ne peut-on pas profiter de l'ouverture de la route pour amener chaque fois un raccordement en coin de propriété privée pour que, par la suite, le propriétaire vienne se raccorder dans sa propriété et n'ait plus besoin d'ouvrir constamment la route ? Cela éviterait d'engendrer tous ces taquets et ces raccordements. Est-ce que c'est une idée plausible ou est-ce que cela n'est pas faisable ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

En principe, c'est notre pratique. Lorsqu'il y a un chantier, je prends en exemple les Airelles, et c'est également le cas pour d'autres qui viennent de se dérouler, les propriétaires sont contactés, savent qu'ils doivent le faire et qu'ils peuvent même le faire pendant que nous

effectuons nos propres travaux, si ce n'est pas le cas nous tirons, en principe, le raccordement jusqu'en limite de parcelle afin d'éviter les problèmes que vous signalez.

S'il y a un endroit où cela n'a pas été le cas, vous pouvez nous en informer. Mais a priori c'est notre pratique, parce qu'en effet, c'est notre volonté de garder le revêtement routier dans le meilleur état possible.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Colossal d'Art Brut

Je voulais revenir sur le début de réponse de la Municipalité à ma volumineuse interpellation précédente pour dire qu'effectivement, il y a des subtilités entre la Municipalité et la Ferme des Tilleuls qui peuvent poser problème. Je ne suis pas au courant de toutes les nuances, mais je propose à Mme Myriam Romano-Malagrifa, qui a commencé à répondre, de transmettre les questions qui relèvent de la Ferme des Tilleuls à un cadre de la Fondation, par exemple, la vice-Présidente, qui n'est autre que vous-même. Vous pouvez donc vous transmettre les informations à vous-même et mieux répondre complètement de cette façon.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Mesdames et Messieurs,

M. Stéphane Montabert, cela devient ubuesque. Je crois que le Colossal hante votre esprit jour et nuit, c'est incroyable.

Alors la vice-Présidente de la Fondation de la Ferme des Tilleuls, excusez-moi Mme Nathalie Jaccard, de temps en temps il faut aussi remettre la casquette qu'il faut, elle vous dit clairement que la Fondation ne vous donnera pas les documents que vous demandés, parce que vous n'avez ni la compétence ni l'autorité de les demander, tout simplement.

Maintenant, je remets ma casquette de Municipale et vous redonne la réponse que je peux vous donner en tant que Municipale, et qui elle est celle relative à l'estimation de l'œuvre, et c'est celle de la position de l'artiste. Je ne vais pas vous relire l'article 3 de la donation parce que tout le monde l'a bien entendu et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de revenir là-dessus. S'agissant par contre des autres documents, tels que les contrats d'assurance, toutes ces questions, M. Stéphane Montabert, c'est de la cogestion. Alors intéressez-vous à intégrer le Conseil de Fondation de la Fondation de la Ferme des Tilleuls et, comme cela, toute cette énergie pourra être mise au service d'un très beau projet.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**
Tournoi de mini-foot

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je viens en tant que représentante de la CISE pour vous informer que la CISE, en collaboration avec le FAR, vous propose un tournoi de mini-foot le dimanche 26 mai au terrain du Censuy de 14h00 à 18h00 pour les juniors et les séniors. Les compositions des équipes sont mixtes, donc Mesdames à vos crampons ! Pour plus d'information, vous trouverez des flyers à l'entrée de la salle du Conseil communal. Nous attendons tous vos inscriptions.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Question relative aux antennes 5G – position de la Municipalité vis-à-vis du moratoire

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme vous le savez le Grand Conseil vaudois a voté un moratoire concernant les antennes 5G.

Je demande à la Municipalité quelle est sa position concernant ce moratoire et si elle est informée quand de nouvelles antennes 5G sont installées ou d'anciennes antennes renforcées ? Et si elle met au courant les citoyens de Renens ? Je vous remercie d'avance.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Merci Mme Verena Berseth pour votre question. Le déploiement de la 5G se fait, c'est ce que nous avons appris. En partie par remplacement d'antennes et dans ce cas, la Commune n'est pas informée: une technologie est remplacée par une autre.

Si par contre, un jour il y a des compléments, des renforcements, évidemment que cela nécessite une mise à l'enquête.

Par contre, nous le savons, les compétences communales sont assez faibles dans ce domaine, nous l'avons déjà vécu à l'époque avec le déploiement de la 4G où il y a eu, par moment, passablement d'oppositions, des refus de permis de construire qui nous ont été finalement contestés. Toutefois, pour l'instant, en la connaissance actuelle, il n'y a pas d'antenne 5G à Renens, mais nous ne pouvons pas savoir quand elles viendront.

- **M. Richard Neal, PSR**

Je viens en tant qu'informateur, je peux rassurer Mme Verena Berseth, il n'y a effectivement aucune antenne 5G actuellement sur la Commune de Renens.

Il y a la possibilité sur le site de la Confédération de connaître les localisations de tous les types d'antennes émettrices, quelles qu'elles soient (hertziennes, 3G, 4G, 5G) et, actuellement, l'antenne 5G la plus proche de Renens se trouve sur le site de l'EPFL.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'Assemblée pour sa présence et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 27 juin 2019 à 19h00**.

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h10

Le Président

La Secrétaire

Oumar Niang

Yvette Charlet